

vendredi 15 avril 2011

SEANCE DU 08 AVRIL 2011.

Présents : Mrs PAGANEL R. CONTE B. MARTY B. SIRDEY F
Mmes MECHENIN E. LACAM M.

Excusés: M. MARTY A.(pouvoir à M. PAGANEL Raymond.)
M. QUENNESON H. (pouvoir à Mme LACAM Michèle)
MM GANIL T. POUZALGUES S.

Absent : M. DELSAHUT J.B

Madame MECHENIN Elisabeth a été élue secrétaire de séance.

Comptes administratifs 2010 :

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente les comptes administratifs 2010 (Commune, CCAS et Assainissement) qui ont été approuvés par le Conseil Municipal.

1/ Du compte administratif de la Commune, ressort un excédent de Fonctionnement cumulé de 194 416.84 € et un déficit d'investissement cumulé de 28 552.22 €.

Décision d'affectation du résultat de fonctionnement sur le budget 2011 :

- compte 1068 (Investissement : excédent de fonctionnement capitalisé) : 28 552.22 €
- et le reste, soit 165 864.62 € au compte 002 (Fonctionnement : excédent de fonctionnement reporté)

2/ Du compte administratif du CCAS, ressort un excédent de fonctionnement de 344.00 €

3/ Du compte administratif de l'Assainissement Collectif, ressort un excédent de fonctionnement cumulé de 2 963.52 € et un excédent d'investissement cumulé de 14 571.03 €.

Décision d'affectation du résultat de fonctionnement sur le budget 2011 :

- La totalité, soit 2 963.52 € au compte 002 (Fonctionnement : excédent de fonctionnement reporté)

Vote des 4 taxes directes locales.

Où le rapport du Maire relatif aux taux de référence 2010 des quatre taxes directes locales recalculés en prenant compte du transfert de la fiscalité départementale, régionale et des frais de gestion,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales

Et vote les taux recalculés comme suit :

- T.H : 14.52 %
- T.F.B. : 18.90 %
- T.F.N.B. : 195.82 %
- CFE : 30.07 % (Cotisation Foncière des Entreprises)

Sachant que sur la feuille d'imposition du contribuable, ne figureront plus les parts départementale et régionale.

Budgets primitifs 2011 :

Monsieur Le Maire présente les budgets primitifs 2011 qui s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

Budget de la Commune :	Fonctionnement :	389 018.00 €
	Investissement :	284 437.00 €

Budget du CCAS :	Fonctionnement :	344.00 €
------------------	------------------	----------

Budget de l'Assainissement :	Fonctionnement :	14 464.00 €
	Investissement :	21 171.00 €.

Travaux pour visibilité de 2 virages dans « Le Touron »

Le Conseil Municipal a un projet de rectification de 2 virages sur la route communale dite « Le Touron ».

Monsieur Le Maire fait lecture à l'assemblée des offres reçues ;

- Entreprise RAFFY BTP de Bouziés :	19 100.12 € TTC
- Entreprise BOUCHER BTP de Tour de Faure :	20 903.69 € TTC
- Entreprise LOUBIERES SARL de Gourdon :	12 677.60 € TTC
- Entreprise TAC SARL de Saint-Cernin :	14 084.60 € TTC.

Après analyse des 4 propositions présentées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide, à l'unanimité des présents, de retenir l'entreprise TAC pour effectuer les travaux cités ci-dessus pour un montant TTC de 14 084 .60 €

- Donne tout pouvoir au Maire pour signer le devis de l'entreprise TAC.

Certificat d'urbanisme : Jean-Claude et Anne-Marie GUERY.

Monsieur Le Maire expose les problèmes d'obtention de certificats d'urbanisme notamment le refus de la dernière demande N° 046 252 10 A 0020 concernant les parcelles A 1051, A 1053 et A 1055 situées au lieu dit «Laborie» appartenant à M. et Mme GUERY et donne lecture de la lettre de Monsieur Le Secrétaire Général de la Préfecture relative à cette dernière demande de certificat d'urbanisme opérationnel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

Le Conseil Municipal,

Considérant que la construction d'une maison d'habitation ne portera pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, tout en apportant des nouvelles contributions à la commune, émet un avis favorable à ce projet sous réserve de respecter les conditions quant à l'emplacement de la construction projetée à savoir « dans la partie sud du terrain et le long de la voie communale ».

Choix du document d'urbanisme :

Après réflexions, les membres du Conseil Municipal présents opteraient pour l'élaboration d'une carte communale.

La décision définitive sera prise lors de la prochaine réunion.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles du RPI :

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Le Maire de Lamothe-Cassel indiquant qu'il ne paierait les frais de fonctionnement de l'école de Saint-Cernin qu'à hauteur de la charge imposée par son école de repli à Labastide-Murat (762.00 € au lieu de 1524.00 € par enfant)

De plus, Monsieur Le Maire signale que le Maire de Lamothe-Cassel avait accepté verbalement les conditions de participation aux frais de fonctionnement lors de l'inscription du 1^{er} enfant à la rentrée scolaire 2009-2010.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- Refuse la décision prise par le Conseil Municipal de Lamothe-Cassel sachant que les conditions d'inscriptions des enfants sont les mêmes qu'ils résident dans une commune du RPI ou dans une commune hors RPI ;
- Et charge Monsieur Le Maire de n'inscrire qu'exceptionnellement des enfants hors RPI après accord écrit du Maire de la commune de résidence acceptant les conditions de participation aux frais de fonctionnement de l'école de Saint-Cernin.

Approbation du classement de la voirie :

Dans le cadre de la convention d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) signé par la commune de Saint-Cernin, les services de la DDT ont mis à jour le tableau de classement des voies communales.

Le linéaire de la voirie communale se décompose comme suit :

- | | |
|--|------------------------|
| - Voies communales à caractère de chemin : | 31 168 ml |
| - Voies communales à caractère de rues : | 548 ml |
| - Voies communales à caractère de places : | 7 060 m ² . |

Afin d'officialiser cette mise à jour, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces tableaux.

Après examen,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents,

Le Conseil Municipal approuve les tableaux de classement des voiries communales.

Travaux cantine scolaire :

La Municipalité a pour projet de construire un nouveau réfectoire pour les enfants de l'école maternelle. Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence « Investissement école » a été transférée à la CCLC et propose de faire appel à cette dernière en raison de sa compétence en la matière.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge Monsieur Le Maire de contacter Le Président de la CCLC.

Questions diverses.

Pose de la grave émulsion le samedi 14 Mai 2011.

A SAINT-CERNIN le 15 Avril 2011.

Le Maire